



COLLOQUE • PRIX
ENTREPRISE
SALARIÉS AIDANTS

8^{ème} ÉDITION

30 SEPTEMBRE 2024
SALONS DE L'AÉRO-CLUB DE FRANCE

Sommaire

- 4 | Édito de Patrick MARTIN
Président, MEDEF
- 5 | Édito de Maëlig LE BAYON
Directeur général, CNSA
- 6 | Édito de Jocelyne CABANAL
Secrétaire nationale, CFDT
- 7 | Édito de Françoise CHAZAUD
Secrétaire générale de la Fédération FO des Arts,
des Spectacles, de l'Audiovisuel et de la Presse
- 8 | Focus - Étude sur la place de l'entreprise au sein de
l'écosystème de l'aide
- 12 | Le mot de AUDIENS
- 13 | Un Jury aux compétences pluridisciplinaires
- 14 | L'organisation lauréate 2024
- 16 | Table-ronde - « L'entreprise de demain, co-acteur du soutien
aux aidants »
- 18 | Les organisations nommées en 2024
- 19 | Merci aux structures privées et publiques
- 20 | L'action des partenaires du Prix Entreprise & Salariés Aidants

L'édito de

Patrick MARTIN

Président, MEDEF



L'aidance en entreprise, un défi humaniste et entrepreneurial.

S'intéresser à « l'aidance » en entreprise, c'est penser différemment l'attractivité, le bien-être au travail et la productivité de nos entreprises. En France, ce sont 11 millions de personnes qui accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie, et 60% d'entre eux sont en activité. Ce chiffre est appelé à croître au fil des années avec l'évolution démographique. Ce constat nous oblige

à repenser en profondeur nos pratiques et à faire de « l'aidance » un pilier central de la marque employeur.

Le monde du travail est en pleine mutation, et il est urgent de développer une véritable culture de « l'aidance » au sein de nos entreprises, afin d'attirer et retenir les talents.

Le sujet des salariés aidants reste encore trop peu présent dans les démarches RSE, alors même qu'il est à la croisée de nombreux enjeux stratégiques : égalité femmes-hommes, non-discrimination, inclusion du handicap, qualité de vie au travail (QVT), bien-être, équilibre vie professionnelle et vie personnelle. Autant de thématiques déjà inscrites dans les outils de la RSE et les négociations obligatoires, mais qui méritent une plus grande intégration.

L'organisation de ce colloque aujourd'hui répond à une demande forte des chefs d'entreprise, qui souhaitent être accompagnés sur ces questions. Certes, des congés spécifiques et des prestations sociales existent pour les aidants, mais leur utilisation reste trop limitée, souvent parce que ces dispositifs sont méconnus ou perçus comme stigmatisants, complexes, et difficiles d'accès. Pourtant, des entreprises innovantes se sont déjà saisies de cette problématique, proposant des solutions d'accompagnement sur-mesure.

Dans l'imaginaire collectif, « l'aidance » est souvent perçue comme un sujet réservé aux grandes entreprises, en raison des coûts potentiels. Ce colloque, dont la thématique me tient tout particulièrement à cœur, vise justement à démontrer qu'il existe aussi des solutions accessibles et peu coûteuses, qui reposent sur une culture d'entreprise bienveillante, une organisation du travail adaptée et un management de proximité.

Au Medef, nous sommes convaincus que ce type d'événement est essentiel pour donner de la visibilité à ces enjeux de société et pour démontrer l'impact positif que les entreprises peuvent avoir sur la vie de leurs salariés. Ensemble, faisons de « l'aidance » un véritable levier de transformation pour nos organisations. Je l'affirme avec conviction : le parcours du combattant de l'aidant doit appartenir au passé, à ce titre le rôle des employeurs est majeur pour faciliter leur vie quotidienne.

L'édito de

Maëlig LE BAYON

Directeur général, CNSA



Dans une société en mutation, le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques rendent le rôle des aidants crucial. En France, 9,3 millions de personnes remplissent ce rôle, et 61% doivent équilibrer travail et soutien à des proches en perte d'autonomie. Cette situation pose des défis aux entreprises et aux politiques publiques, notamment à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui organise le soutien aux aidants.

Les aidants supportent une charge importante, souvent mal reconnue, pouvant perturber leur équilibre professionnel. Parmi les 7,6 millions d'aidants à domicile, 1,8 million ressentent un impact significatif sur leur vie quotidienne. Sans soutien, beaucoup réduisent leur temps de travail ou quittent leur emploi, affectant leur revenu et leur carrière. Les conséquences sur leur santé incluent épuisement, stress et isolement, impactant également les entreprises avec une baisse de performance et une hausse de l'absentéisme.

La CNSA, créée en 2004, joue un rôle clé en finançant et organisant l'aide à l'autonomie pour les personnes âgées et handicapées, et cela intègre le soutien aux aidants, sous de multiples formes : elle finance les conseils départementaux et des associations nationales pour mener des actions au bénéfice des aidants, elle informe sur leurs droits et sensibilise le grand public, elle soutient le déploiement de la formation et le répit des aidants.

Quant aux entreprises, adapter les pratiques aux besoins des aidants constitue un défi de poids ! Des initiatives telles que la flexibilité des horaires et le télétravail sont prises, mais certaines entreprises mettent en place de véritables plans d'action, avec des congés supplémentaires ou des services d'aide à domicile. Et le sujet des compétences des aidants et de leur valorisation dans l'entreprise est de mieux en mieux appréhendé. C'est toute une culture d'entreprise inclusive qui se développe alors.

Mais nous devons encore progresser tous ensemble : le congé de proche aidant par exemple est encore trop méconnu. La CNSA lance une campagne « Agir pour les aidants 2023-2027 » pour sensibiliser le grand public et inciter les aidants à recourir aux solutions qui existent. Les entreprises ont toute leur place pour relayer cette campagne et amplifier la dynamique.

Un salarié sur quatre sera un proche aidant d'ici 2030 : travaillons ensemble, CNSA et entreprises, pour que les aidants soient reconnus, soutenus et valorisés, et pour que prendre soin de ses proches et être performant dans l'entreprise se concilient harmonieusement.

L'édito de

Jocelyne CABANAL

Secrétaire nationale, CFDT



Les proches aidants occupent une place essentielle dans notre société. Ils sont des millions en France à accompagner au quotidien un parent vieillissant, un enfant en situation de handicap ou un proche atteint d'une maladie invalidante. Ce rôle, discret et pourtant vital, est à la croisée de nos enjeux de solidarité et de justice sociale.

Assumer un rôle d'aidant est un défi immense. Les proches aidants jonglent entre leur vie professionnelle, et les responsabilités assumées auprès de leurs proches. Ils font

preuve d'une grande résilience, souvent au prix d'un épuisement physique, psychologique, et de renoncements personnels et professionnels avec des conséquences financières importantes.

Cette responsabilité de prendre soin d'un proche, l'intensité de cet accompagnement ne sont pas forcément choisis. Les solutions adaptées n'étant pas toujours au rendez-vous.

Pour la CFDT, nous devons mieux prendre en charge les énormes enjeux que pose le maintien de l'autonomie, en investissant massivement dans l'organisation et la valorisation d'un secteur professionnalisé. Mais le rôle des proches aidants reste indispensable, irremplaçable, et avec le vieillissement de la population concernera la plupart d'entre nous.

Depuis des années, la CFDT milite pour une meilleure prise en compte des droits des aidants. Nous avons collectivement obtenu des avancées significatives avec la mise en place du congé de proche aidant. Il faut aller plus loin car son indemnisation reste insuffisante et nombre d'aidants qui ne remplissent pas l'ensemble des critères se voient contraints de réduire leur activité, voire de la cesser. Le rôle d'aidant est souvent assumé par des femmes, également plus touchées par le temps partiel subi et les ruptures dans la vie professionnelle. Cela a des incidences importantes sur leurs revenus et leur droit à la retraite. Mettre en place de nouveaux droits pour les aidants, c'est aussi défendre l'égalité professionnelle.

Pour appuyer les aidants, les entreprises et le dialogue social sont fondamentaux. Comme le montre le Prix Entreprise et Salariés aidants, de nombreuses initiatives peuvent être mises en place dans les entreprises : aménagement du temps de travail, congés supplémentaires, sensibilisation et formation de l'ensemble des parties prenantes, et notamment du management. Ces transformations de l'entreprise vers plus d'inclusion, ces nouveaux droits doivent être négociés dans le cadre du dialogue social pour s'adapter au plus près aux besoins des travailleurs et travailleuses et à l'organisation du travail. Agir est possible, ces collectifs de travail nous le prouvent.

Alors engageons-nous résolument et agissons ensemble!

L'édito de

Françoise CHAZAUD

Secrétaire générale, Fédération FO des Arts, des Spectacles, de l'Audiovisuel et de la Presse



On peut se parer de vertu autant qu'on le veut, se voiler la face, il faut l'admettre, devenir aidant est une responsabilité pesante. France Télévisions dans laquelle le syndicat Force Ouvrière est fortement engagé pour la prise en compte des aidants en fait d'ailleurs la définition suivante : « L'aidant familial intervient de façon non professionnelle et régulière auprès d'une personne de son entourage atteinte d'une maladie grave, d'une perte d'autonomie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière

gravité, rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ».

Problèmes graves et assistance indispensable, le groupe audiovisuel public reconnaît ainsi que c'est un engagement moral à entretenir le souffle de la vie, une éthique qui s'impose, ça n'est pas un choix !

Ce même engagement fort que l'entreprise attend de ses salariés pour être performante.

Pour être efficace dans leur vie personnelle comme professionnelle, les salariés ont besoin d'équilibre, d'esprit libéré. C'est du gagnant, gagnant.

A France Télévisions, c'est d'autant plus urgent que s'il n'y a pas d'âge malheureusement pour être appelé à la mission d'aider, on estime que plus de la moitié du personnel, plus de 4000 salariés est déjà en situation de devenir aidant. C'est bien plus que la projection nationale qui prévoit qu'en France en 2030 un actif sur quatre sera aussi un aidant. C'est ce que l'on appelle le cap de 2030.

Pourtant aujourd'hui, le seul texte qui aurait permis d'impliquer l'entreprise France Télévisions dans un soutien concret aux aidants était l'accord Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) qui n'a malheureusement pas remporté l'adhésion de la majorité des organisations syndicales.

Il prévoyait « Souplesse et bienveillance » dans la gestion des absences, « facilitation de l'organisation du travail » via le don de congés, l'aménagement des horaires, la mise en place du télétravail dont on voit très concrètement que l'entreprise reste frileuse à son sujet, « accompagnement dans les dispositifs légaux existants ».

Ce que l'on peut en déduire, c'est que tant que l'on n'est pas vraiment concerné, il ne devient pas un thème majeur dans la négociation sociale. Seule une politique forte de l'entreprise peut amener à un accord. La grande solitude des aidants est une constante majeure et le désarroi ajouté à la profonde tristesse ne doivent pas rester sans réponse. C'est un fait de société auquel chaque citoyen pourra être confronté un jour.

Focus

Points clés de l'étude sur la place de l'entreprise au sein de l'écosystème de l'aide

L'enquête PESA 2024, réalisée entre le 20 juin et le 19 août, s'est concentrée sur les expériences et perceptions des salariés aidants, ainsi que sur le rôle des associations dans leur soutien. Avec 203 participants, dont 174 salariés aidants et 29 représentants d'associations, cette étude visait à mieux comprendre l'intégration des entreprises dans l'écosystème de l'aide et à identifier des opportunités de collaboration plus étroites entre les parties prenantes.

UN ACCÈS LIMITÉ AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN : UN CONSTAT PARTAGÉ POUR UNE EFFICACITÉ RELATIVE

Premier point saillant de l'étude : l'accès aux dispositifs de soutien pour les salariés aidants reste largement limité, puisque moins d'un sur deux (45%) y ont accès dans leur entreprise. À noter également que près d'un quart des aidants interrogés ignorent si leur entreprise propose de tels dispositifs, ce qui révèle un déficit de communication interne. Pour ceux qui en ont connaissance, l'efficacité perçue est relativement modeste, avec une note moyenne de 5,32 sur 10. Les dispositifs actuellement en place semblent ne pas complètement répondre aux attentes des collaborateurs.

Des écarts significatifs (> 15 points) apparaissent en termes d'attentes vis-à-vis des réponses apportées, notamment concernant l'information et la sensibilisation des collaborateurs, qui font l'objet d'un surinvestissement par les entreprises, et l'aide financière, qui semble au contraire faire l'objet d'un sous-investissement.

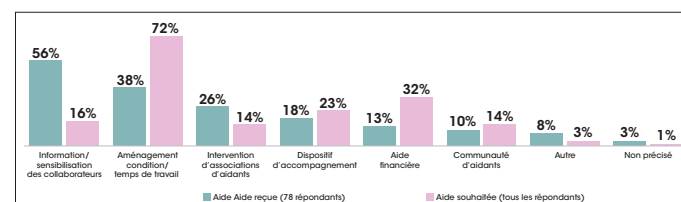


Figure 1 : Différentiel actuel entre aide reçue et aide souhaitée.

LES ATTENTES VIS-À-VIS DES EMPLOYEURS : UNE VISION PRAGMATIQUE CENTRÉE SUR L'ESSENTIEL

L'étude révèle que les aidants attendent avant tout de leur employeur qu'il se concentre sur son activité principale. L'adaptation des conditions de travail (56%), la création de congés spécifiques (45%) et la simplification de l'accès aux aides et services d'accompagnement (32%) sont largement plébiscitées. Par ailleurs, le degré d'implication des entreprises dans le soutien aux aidants est jugé faible, avec une note de 3,22 sur 10. Cela place les entreprises au 4ème rang des acteurs impliqués dans l'écosystème de l'aide, loin derrière les services d'aide de proximité, voire le voisinage des aidants.

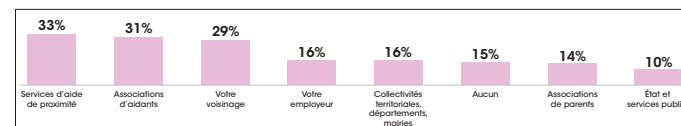


Figure 2 : Perception par les aidants de l'implication actuelle des acteurs.

UNE COORDINATION JUGÉE INSUFFISANTE ET À REPENSER

La coordination entre les différents acteurs de l'écosystème de l'aide est perçue comme insuffisante, avec une note moyenne de 2,82 sur 10. Ce manque de coordination se traduit, selon certains aidants, par un « parcours du combattant » les confrontant à une multitude d'intervenants.

Focus

Au sein des parcours à construire, les entreprises sont particulièrement attendues pour accompagner et soutenir (39%) et pour reconnaître les compétences (36%), tandis que d'autres acteurs comme l'État, les collectivités territoriales et les associations d'aidants figurent en tête pour la formation aux bons gestes (43%) et l'information sur le rôle d'aidant et leurs droits (43%).

LES ASSOCIATIONS : UN RÔLE CLÉ MAIS SOUS-EXPLOITÉ

Les associations d'aidants sont perçues comme les acteurs ayant la meilleure compréhension (52%) et la plus grande confiance (49%) de la part des aidants pour leur accompagnement, alors que l'entreprise obtient des scores beaucoup plus faibles (11% pour la compréhension et 17% pour la confiance).

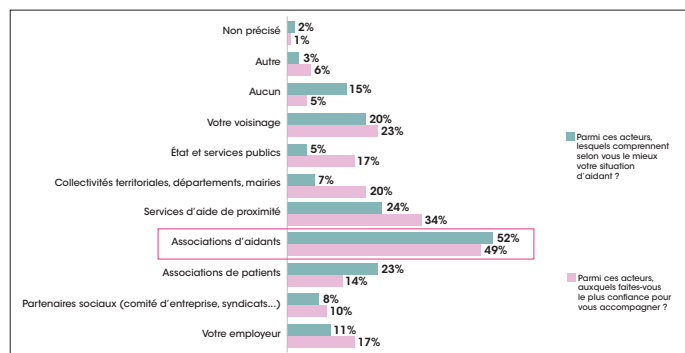


Figure 3 : Echelle de compréhension et de confiance.

L'étude révèle toutefois un paradoxe important : bien que très attendues, les associations ne sont pas perçues comme suffisamment présentes ou actives, avec une note de seulement 3,54 sur 10. Cette perception résulte souvent d'un manque de connaissance des services disponibles et d'un usage limité des ressources associatives par les aidants eux-mêmes ; 71% de ceux qui n'y ont jamais fait appel disent ne pas les connaître.

De leur côté, les associations semblent prêtes à renforcer leur implication auprès des aidants (5,75 sur 10 aujourd'hui), mais soulignent le manque de reconnaissance de leur action par l'ensemble des acteurs : les partenaires sociaux (20%), l'État et les collectivités (10%), et encore moins les entreprises (0%).

Dans cette perspective, les associations ont une vision commune avec les aidants du rôle qu'elles devraient jouer : simplifier l'accès aux aides (64% pour les associations contre 67% pour les aidants), favoriser le partage de conseils (57% contre 46%), et, dans une moindre mesure, promouvoir le partage au sein d'une communauté d'aidants (21% contre 29%).

QUELQUES PISTES ÉMERGENT POUR AMÉLIORER LA SITUATION ET ORGANISER LES RÉPONSES DE DEMAIN

Pour les entreprises, l'amélioration des dispositifs de soutien semble passer par une écoute accrue de leurs collaborateurs, une meilleure communication sur les aides disponibles, des politiques de flexibilité plus adaptées, et une formation des managers pour mieux comprendre les réalités des aidants.

Pour les associations, l'enjeu majeur est de gagner en visibilité, de renforcer leur rôle de conseil et d'accompagnement, et de développer des partenariats solides avec les entreprises pour mieux répondre aux besoins des aidants.

Enfin, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales sont invités à jouer un rôle plus actif dans la coordination des initiatives, voire à soutenir financièrement les acteurs impliqués.

Dans ce contexte, l'idée d'une approche davantage territorialisée et multi-spécialisée semble émerger, permettant à l'échelle d'un bassin d'emploi de fédérer des ressources au sein de parcours où chaque acteur — entreprise, association, collectivité — pourrait être un point d'entrée, facilitant ainsi la lisibilité du parcours et l'accès direct aux ressources appropriées pour la bonne personne au bon moment.

En renforçant les dispositifs existants, en améliorant la coordination et en augmentant la sensibilisation, cette dynamique collaborative pourrait créer un environnement plus favorable aux aidants, leur permettant de mieux concilier vie professionnelle et personnelle tout en contribuant de manière significative à la société.

Le mot de **Audiens**

Aujourd'hui, les proches aidants représenteraient entre 8 et 11 millions de personnes en France, dont 61% seraient actifs. Du fait notamment de l'espérance de vie croissante, il est estimé qu'une personne active sur quatre pourrait se trouver en situation d'aide d'ici à 2030. Face à cette réalité, les entreprises se doivent plus que jamais d'apprécier leur responsabilité sociale et de construire des réponses mieux adaptées en la matière, à la fois plus collectives, coordonnées et accessibles.

L'entreprise de demain trouvera dans cette mission nouvelle – qui s'impose à elle dès aujourd'hui – l'un des fondements de sa dimension humaine et l'un des motifs principaux de sa raison d'être. Pour la mener à bien, elle se devra de considérer pleinement les attentes et les besoins de ses salariés, que ce soit en matière d'aménagement, de ressource et d'information.

Alors que les Jeux de Paris 2024 ont placé les idéaux de solidarité, d'entraide et de fraternité au cœur de notre modèle de société pendant plusieurs semaines, comment ne pas mieux considérer l'accompagnement des salariés aidants en héritage ? C'est là une ambition sociale importante mais également une mesure d'efficacité nécessaire lorsque l'on sait combien une meilleure intégration des aidants permettrait de gagner en performance économique.

Pour l'ensemble de ces raisons, Audiens et l'ensemble des membres de l'Alliance Professionnelle Retraite Agirc-Arrco (Agrica, B2V, IRP Auto, Lourmel et PRO BTP) vous proposent de partager un temps de réflexion à l'occasion de la 8^{ème} édition du Colloque et Prix Entreprise & Salariés Aidants. Une nouvelle fois, l'événement permettra de considérer l'aide dans le rapport entreprise-salarié, en interrogeant cette fois-ci la place de l'entreprise au sein de l'écosystème d'accompagnement.

Car l'entreprise de demain se construit au présent.



(De gauche à droite)

Un Jury aux compétences pluridisciplinaires

Un Jury indépendant, composé de 17 professionnels et experts, s'est réuni à huis clos le 16 septembre 2024 pour désigner l'entreprise lauréate de la huitième édition du Prix Entreprise & Salariés Aidants.

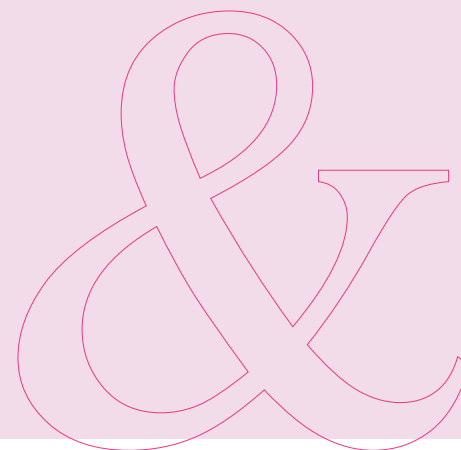
LA PRÉSIDENTE DU JURY

Blandine LANGLOIS, DRH Groupe Les Echos - Le Parisien

LES MEMBRES DU JURY

- **Jessica AMOORDON**, Responsable de département Action Sociale (Agrica)
- **Jérôme BONNAUD**, Directeur des Relations Humaines (Groupe Audiens)
- **Jocelyne CABANAL**, Secrétaire nationale (CFDT)
- **Anne CAMPAGNOLLE**, Directrice en charge des relations avec les instances et de l'action sociale (Lourmel)
- **Pascale COTON**, Vice-Présidente de la CFTC, Vice-Présidente du CESE
- **Céline FABRE**, Directrice Ressources Humaines et Communication interne (DomusVi)
- **Inès FONTELAS**, chargée de mission égalité, diversité et inclusion (MEDEF)
- **Simon de GARDELLE**, Directeur (Association Française des Aidants)
- **Guillemette LENEVEU**, Directrice générale (Unaf)
- **Gilles LENFANT**, Responsable de Département Action Sociale (B2V)
- **Aurélien LEVERT**, Responsable d'activité développement et promotion (Groupe Pro-BTP)
- **Marie-Anne MONTCHAMP**, Ancien ministre, Directrice générale (OCIRP)
- **Atika MEZERAI**, Responsable département action sociale et culturelle (Groupe IRP Auto)
- **Céline POULET**, Secrétaire générale (Comité Interministériel du Handicap)
- **Lydie RECORBET**, Chargée de missions (ORSE), co-rapporteuse de l'Avis «Engagement des entreprises pour leur salariés aidants» (Plateforme RSE)
- **Maud STEPHAN**, Déléguée générale (Réalités du Dialogue Social)

L'organisation lauréate 2024



Prendre soin de celles et de ceux qui prennent soin des autres

Premier acteur du marché du travail en France avec plus de 55 000 collaborateurs, France Travail œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Charge physique et mentale, difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle, conséquences financières importantes, effets sur la santé... travailler tout en aidant un proche a un réel impact sur le quotidien des salariés de France Travail.

Ainsi, France Travail a intégré l'accompagnement des salariés aidants comme un enjeu fort de sa politique RH :

- faciliter l'équilibre des temps de vie ;
- diminuer la charge mentale ;
- améliorer les relations de travail ;
- participer à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- réduire le taux d'absentéisme global ;
- mieux connaître la population aidante pour cibler les actions efficaces.

Des actions concrètes pour répondre à des besoins réels

S'informer sur les dispositifs ouverts aux aidants peut s'avérer complexe et un sentiment de solitude peut vite se faire ressentir face aux procédures administratives. C'est pourquoi France Travail a renforcé son engagement dans l'accompagnement des salariés aidants.

■ Un guide pratique pour s'informer

Véritable ressource pratico-pratique, cet outil a été conçu pour rendre accessible l'information à tous les salariés.

Il présente :

- les ressources disponibles (interlocuteurs, sites internet utiles...);
- les dispositifs mobilisables pour concilier sa vie professionnelle et personnelle (télétravail, congés spécifiques, facilités horaires...);
- les aides financières ;
- les plateformes d'écoute et de soutien.

■ Une communauté pour échanger en pairs

Au sein du réseau social interne, un espace est exclusivement réservé aux aidants pour échanger et partager leurs expériences. Chaque salarié peut être écouté, conseillé et se sentir, ainsi, épaulé par des collègues vivant des situations similaires. Cette communauté se compose aujourd'hui de 600 salariés.

■ Une écoute psychologique 24h/24 et 7j/7 pour en parler

Ouverte à tous les salariés de France Travail, une ligne dédiée permet de bénéficier d'une écoute attentive par un psychologue à tout moment.

Pour mettre des mots sur les émotions ou pour soulager un passage difficile dans sa vie, la ligne est mobilisable par téléphone, visio, tchat et messagerie. Cet espace confidentiel est indispensable pour libérer la parole.

■ Un accompagnement social personnalisé pour répondre à chaque besoin

France Travail propose un accompagnement individuel par un service social spécialisé sur la thématique de l'aidance via une plateforme dédiée.

Ce dispositif prévoit :

- une réponse immédiate suivie d'un plan d'action détaillé et formalisé en 72h ;
- un conseiller référent dès le 1^{er} appel ;
- des entretiens illimités ;
- une totale confidentialité ;
- une aide concrète pour obtenir une aide financière, rechercher des prestataires pour la personne aidée, s'orienter dans les démarches...

■ Des facilités horaires et un fond de solidarité pour mieux concilier sa vie professionnelle et personnelle

Si les souplesses horaires, le télétravail exceptionnel et le don de jours de congés existent déjà depuis plusieurs années, France Travail a encore renforcé son engagement.

Un fonds de solidarité de don de jours aux aidants familiaux sera créé au 1^{er} janvier 2025 avec un abondement mixte agents/employeur. L'abondement employeur est annuel. Pour sa première année, il est porté à 600 jours versés au fonds de solidarité. Les dons sont anonymes tant pour le donneur que le receveur.

Des acteurs engagés pour orienter et accompagner

Le manager est la première personne ressource. Il est en lien direct avec le salarié aidant et relai principal pour une orientation vers les équipes RH.

Le service des ressources humaines est en appui pour accompagner le salarié aidant notamment sur l'aspect administratif (congés, autorisations d'absence, paie...) mais aussi sur le volet qualité de vie au travail.

L'assistant de service social du travail est également un acteur incontournable. Au-delà de son expertise de l'accompagnement social, il est le seul à pouvoir intervenir à la fois sur le champ professionnel, personnel et familial.

Table-ronde



L'entreprise de demain, co-acteur du soutien aux aidants ?

Le soutien aux salariés aidants ouvre un champ croissant de responsabilités pour les employeurs, ceux-ci étant toujours plus attendus quant à la mise en place de dispositifs et de mesures de soutien.

Pour autant, les besoins d'accompagnement ne s'arrêtent jamais aux portes du lieu de travail, la situation d'aidance mobilisant structurellement le champ personnel. Aux côtés des entreprises et des organisations, les pouvoirs publics, les collectivités et les associations ont ainsi un rôle à jouer pour construire un continuum de soutien qui ne va pas toujours d'évidence.

La table-ronde introductive à la 8^{ème} édition du Prix Entreprise et Salariés Aidants s'intéressera donc cette année à la thématique singulière des responsabilités partagées. Elle permettra notamment de mieux comprendre la place et le rôle de chacun, tels qu'ils sont à la fois attendus et envisageables afin de contribuer à une meilleure optimisation et coordination des aides au profit des aidants exerçant une activité professionnelle.

En s'appuyant sur les résultats d'une étude inédite menée auprès des aidants et des associations, les échanges mettront en résonance les regards croisés de décideurs économiques, universitaires et associatifs, suscitant ainsi le partage des approches et des expériences.

POINTS-CLÉS DE LA TABLE-RONDE

- Au regard des résultats de l'étude, les échanges viseront à dresser un état des lieux rapide des pratiques et dispositifs actuels, de façon à en souligner les atouts mais aussi à en pointer les manques au regard des attentes effectives des salariés aidants ;
- Éclairer parallèlement le champ des responsabilités de chaque acteur au sein des parcours et comment l'entreprise peut maximiser sa contribution dans l'écosystème d'accompagnement, aux côtés des pouvoirs publics et des associations notamment ;
- Mieux appréhender le rôle des associations et comment l'entreprise pourrait exploiter un potentiel de ressources très attendus par les aidants et selon quelles modalités ;
- Discuter des pistes d'actions utiles à une optimisation de l'accompagnement des salariés aidants dans la durée et selon quel niveau de priorité.

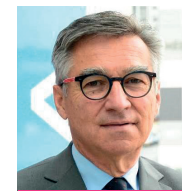
LES INTERVENANTS



Françoise CHAZAUD
Secrétaire générale,
Fédération FO des Arts,
des Spectacles, de
l'Audiovisuel et de la Presse



Céline FABRE
Directrice des Ressources
Humaines du groupe
DomusVi



Gilbert Lenoir
Président de Cancer
Contribution



Catherine TOURETTE-TURGIS
Professeure titulaire de
la Chaire compétences et
vulnérabilités à Sorbonne
université

Les organisations nommées en 2024

Le 11 septembre 2024, le Comité de sélection du Prix ESA a sélectionné trois dossiers parmi les candidatures reçues.

Le 16 septembre 2024, les trois organisations nommées sont venues «pitcher» leurs initiatives devant les membres du Jury du Prix ESA 2024.

Merci et bravo à



Découvrez leurs initiatives et celles des autres organisations sur
<https://www.prix-entreprise-salaries-aidants.fr/recueil-des-initiatives/>

Merci

Aux structures privées et publiques qui s'investissent et innovent pour leurs collègues et salariés en situation d'aide d'une personne malade, handicapée ou en perte d'autonomie.

Accenture	La branche des Industries
April	Electriques et Gazières (SGEIEG)
Agrica	La Française
Amundi	La Poste
Apicil	Lyon Métropole Habitat
Aviva France	MACIF
BNP Paribas	Maison de Santé de Bordeaux
BNP Paribas Cardif	Bagatelle
Bouygues Telecom	Manpower
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	Matmut
Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)	Merck
Casino	Monoprix
Celgène	Mutex
Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté	Novartis France
Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	O2 Care Services
Crédit Agricole Assurances	Orange
Crédit Agricole de la Réunion	Primonial
DomusVi	Réseau Auxi'life
Ehpad Les Chênes Verts	Sanofi France
Engie	SAP
France Médias Monde	Secours Catholique
France Travail	SNCF
Louis Fuhmann	SPASAD Lajosa
Generali Vie	Sodexo France
Gestform	Sofiap
Groupama	Stellantis
Groupe BPCE	Teva Santé
HandiJob	Tilia
Harmonie Mutuelle	Viasanté Mutuelle
Hôpital Les Sources	Ville de Saint-Orens de Gameville
	Vinci

Bravo pour votre engagement social et sociétal !

L'action de



Seul groupe de protection sociale complémentaire dédié au monde agricole, AGRICA mène une politique d'action sociale active.

L'action sociale d'AGRICA revêt un caractère individuel ou collectif et apporte des réponses

concrètes à tous ses ressortissants non seulement sous forme d'aides directes, mais aussi par son engagement dans des projets innovants à forte valeur ajoutée sociale.

Le soutien aux aidants est un de ses axes forts : trouver des lieux d'accueil et d'échange, être soutenu moralement et physiquement, pouvoir se ménager des moments de répit, être informé sur les possibilités d'aide... telles sont les solutions qu'apporte AGRICA aux aidants, dans toute la diversité de leurs situations.

AGRICA est, entre autres, partenaire de l'association Vivre le Répit en Famille (VRF) et de Bulle d'Air (service de remplacement des aidants à domicile 24h/24).

Retrouvez l'ensemble de nos services sur :

www.groupagric.com, sans oublier notre plateforme d'information MonAgeVillage AGRICA.



Groupe paritaire à but non lucratif, le Groupe B2V est spécialiste de la protection sociale depuis 80 ans. B2V gère la protection sociale des salariés de la branche de l'Assurance, il est le référent de l'Enseignement Privé hors contrat et est reconnu dans le monde interprofessionnel.

L'action sociale développée par B2V a pour objet d'apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun. B2V accompagne ainsi les aidants dans la recherche et la mise en place de solutions de répit, notamment séjours de répit aidé/aidant, hébergement temporaire, accueil de jour, transport accompagné, intervention d'un auxiliaire de vie au domicile... La diversité des soutiens proposés permet d'adapter les aides à l'évolution des besoins constatés et d'assurer le suivi de chaque situation.

Pour en savoir plus :

<https://www.b2v.fr/particulier/mes-aides-et-services-action-sociale/etre-un-proche-aidant>



Lourmel est un groupe paritaire de protection sociale dédié aux industries du message imprimé et digitalisé. Sa mission est de protéger, d'assurer et de défendre les intérêts de ses adhérents, en matière de

prévoyance, de santé, d'Action & soutien et de retraite.

Engagée depuis toujours aux côtés des salariés, des chefs d'entreprise et des retraités, quelle que soit leur situation, l'Action & soutien Lourmel développe des services ouverts à tous et contribue à des projets indispensables à l'amélioration du confort de vie, dans une société parfois indifférente à la fragilité d'autrui : conseil, aide à domicile, soutien psychologique...

Particulièrement sensible à l'accompagnement des aidants, Lourmel propose des solutions concrètes et personnalisées pour les soutenir dans leur rôle essentiel. Grâce à des partenariats innovants, comme avec l'association Bulle d'air (service de répit à domicile) ou la mise à disposition de services personnalisés à l'instar de Ma Boussole Aidants (initiative portée par l'Agirc-Arcco), l'Action & soutien Lourmel œuvre au quotidien pour la reconnaissance et le bien-être des aidants.

Pour en savoir plus : <https://www.lourmel.com/action-soutien/>



IRP AUTO est le groupe de protection sociale des services de l'automobile depuis plus de 70 ans. Qu'ils soient chefs d'entreprise, salariés, apprentis ou retraités, ces professionnels bénéficient des services IRP AUTO en matière de prévention, santé, prévoyance, épargne salariale, retraite et action sociale. L'Action sociale d'IRP AUTO contribue au mieux-être des professionnels de

l'automobile et de leur famille.

Pour soulager les aidants, IRP AUTO propose plusieurs dispositifs : le relayage 24h/24 à domicile, l'accompagnement de nuit, l'accueil familial, le financement de séjours de répit, une écoute et un soutien psychologique. IRP AUTO soutient aussi les Cafés des Aidants et a lancé, en 2021, le CESU Aidant familial : une aide financière précieuse pour rémunérer une aide à domicile ou des frais de garde.

L'engagement d'IRP AUTO s'inscrit dans cette dynamique d'encourager les initiatives pour accompagner les salariés aidants à concilier leur vie professionnelle et vie personnelle. Dans ce cadre, IRP AUTO mène également une campagne de sensibilisation des entreprises.

www.irp-auto.com

L'action de



Association loi 1901 à but non lucratif, le Groupe PRO BTP fonctionne selon un mode de gestion paritaire, dirigé par les représentants des employeurs et des salariés de la Profession du bâtiment et des travaux publics.

Acteur engagé et responsable, PRO BTP finance une politique sociale d'envergure.

L'ambition du Groupe est de protéger la communauté qu'il sert et d'anticiper ses besoins de demain.

En France, près de 11 millions de personnes aident quotidiennement un proche en perte d'autonomie. Conscient du manque de soutien de cette population, PRO BTP a fait de cet enjeu une priorité en apportant des services innovants pour les aidants, construits à partir de l'écoute de leurs besoins. À cet égard, PRO BTP a déployé une large gamme de prestations à destination des aidants familiaux. On peut citer à ce titre une assistance psychologique dédiée, un accompagnement dans les travaux d'adaptation du domicile, une aide aux démarches administratives, un service de relaying. Le Groupe a également été le précurseur de la rémunération du congé de proche aidant, qui a depuis été reprise par le Parlement.



Depuis 20 ans, l'Association Française des aidants écoute et porte la parole des proches aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, elle milite pour la reconnaissance de la

place et du rôle des proches aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des aidants®, assure des formations pour les proches aidants, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender leurs attentes.

L'Association Française des Aidants forme, via son centre de formation certifié Qualiopi, les professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin à la prise en compte des proches aidants. Nous accompagnons aussi des acteurs privés et publics au travers de sensibilisations, formations, démarches d'accompagnement internes pour favoriser la conciliation entre rôle d'aidant et vie professionnelle, et aussi la reconnaissance et valorisation des expertises et compétences.

www.aidants.fr



Union d'institutions de prévoyance à but non lucratif et à gouvernance paritaire, l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) est aux côtés de celles et ceux qui doivent relever les

défis de la vie autonome quelles que soient les situations difficiles ou les épreuves traversées : *orphelinage, veuvage, deuil, situation de handicap, aidance, isolement, entrée dans le grand âge.*

Créée en 2009, la Fondation d'entreprise de l'OCIRP soutient, accompagne et valorise des initiatives menées sur le territoire national qui renforcent l'égalité des droits et des chances, en complémentarité avec l'action publique et associative.

Engagés pour l'autonomie, l'Union OCIRP et sa Fondation d'entreprise agissent au quotidien pour que chacun puisse se construire dans un environnement accessible à tous, qui s'adapte aux différences et mise sur elles.

Pour plus d'informations : www.fondation-ocirp.fr
www.ocirp.fr

www.prix-entreprise-salaries-aidants.fr

 @Prix_ESA

ORGANISÉ PAR :

**Audiens**

AVEC LES MEMBRES DE L'ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE

● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arcco



ET LE SOUTIEN DE :

PARTENAIRE MÉDIA



UN ÉVÉNEMENT CONÇU ET RÉALISÉ AVEC :

ALTEUS conseil